

LA VIGIE

32
JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON



ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE

Rue Jacques-Cartier

INSERTIONS:

Une à six lignes..... 3 fr. 00
Réclames..... 0 fr. 50
Faits divers..... 1 fr. 00

INCIDENT DU 14 JUILLET

La Vigie veut sans parti-pris raconter cette malencontreuse histoire qui va créer encore des malentendus entre nos corps élus et l'administrateur p. i. Longue.

Nous avions rêvé, pendant quelque temps, qu'après le départ du néfaste Didelet un temps de paix et de travail commencerait. Illusions. La lutte continue pire que jamais, monsieur Longue, paraît-il, ayant épousé toutes les querelles de son camarade de classe dont il fait l'intérim. Nous pouvons cependant espérer que Longue, en tant que juge, aurait pris les rênes du Gouvernement avec l'impartialité que réclament ces fonctions délicates, mais, si ce que nous venons d'apprendre est réel, nous pouvons nous permettre de penser le contraire.

1) Est-ce vrai que M. Longue à son arrivée à St-Pierre ait fait visiter à certains corps élus en laissant de côté le MAIRE de notre ville?

2) Est-ce vrai qu'en agissant ainsi il a suivi les instructions de son ami et condisciple Didelet?

3) Est-ce vrai que M. Longue, avant de venir ici s'est déjà occupé de politique et qu'il faisait parti d'un clan en Indo-Chine?

Si ces trois choses sont vraies, M. Longue, à coup sûr, ne peut-être bon juge ni bon administrateur; il manquerait totalement de doigté. Comment, il savait que dans un temps plus ou moins proche, il devrait faire fonction d'administrateur et, avant d'occuper cette fonction il s'aliène toute la population!

De quel droit M. Longue voulait-il obliger le président de la Société Musicale à envoyer la musique lui faire une aubade le matin du 14, lorsqu'il veut traiter ce même président par-dessous la jambe et ne veut même pas le reconnaître? Est-ce que les employés que la France nous envoie viennent ici pour faire aimer ou détester la République? pour nous faire la paix ou pour nous faire la guerre? C'est la question que nous posons au Ministre des Colonies.

Oui, M. Longue, si la maire vous a refusé la musique le matin, il a eu raison et ne pouvait faire autrement, votre impolitesse valait bien ce refus et le provoquait. Et vous, de quel droit avez-vous défendu à vos employés faisant partie de la troupe de jouer de toute la journée? Pour vos haines personnelles, vous avez privé la population de l'air de la Marseillaise, aussi vous rendez-vous responsable de votre parti pris. Etais-ce à vous d'aller faire le com-

missaire de police (sic) en faisant évacuer l'ancien Sanatorium au moment du tir national? Vous saviez que la clef était donnée (par votre ordre sans doute) et que c'était là que les billets se vendaient. Vous y êtes allé dans l'intention de faire manquer cette fête. Qu'auriez-vous fait si l'on ne vous avait pas écouté et si la foule vous avait conspué? Qu'alliez-vous faire dans cette galère accompagné de Bocher (bon à tout faire). Vous vouliez sans doute montrer votre bravoure, vous vouliez qu'en manifeste? Vous trouvez qu'il n'y a pas eu assez de marins de noyés par la faute de votre prédécesseur intérimaire et du néfaste André? Vous voudriez que l'on revienne trois ans en arrière. Les St-Pierrais sont plus intelligents que cela, s'ils savent se défendre dans certaines circonstances, ils savent aussi se modérer dans d'autres.

En vous ils n'ont plus confiance, vous faites de la politique. Ils ne cesseront de vous dire PARTEZ, ils feront tout pour atteindre ce but et ils y réussiront, soyez-en certain. Si vous les avez jugés quelques-fois, vous leur avez donné le droit de vous juger maintenant. Oui, monsieur Longue, vous avez manqué de tact, votre situation délicate vous obligeait à rester neutre, vous saviez que dans un temps très prochain vous alliez prendre l'intérim et malgré cela vous avez marché dans les combinaisons louches de Didelet. Quelles sont donc vos intentions? Le pays est plus misérable que jamais, la pêche est presque nulle, vous semblez chercher à décourager et à paralyser le commerce. Si c'est ce à quoi vous tendez vous aurez vite satisfaction. Le ministre qui est saisi de cette affaire saura faire droit à nos réclamations, qui se résument ainsi:

Rappel de Longue, et un administrateur de carrière au plus vite.

Un Tireur

Pourquoi M. Longue Administrateur par intérim a suspendu M.

Lefèvre maire de St-Pierre.

Le geste de Monsieur Longue, manque... d'ampleur! En tenant à montrer que l'intelligence de certains déjetés, lui semblait plus en harmonie avec la sienne que celle des élus du pays, il avait fait une inconséquence. Il a mis

les pieds dans le plat jusqu'à s'asperger, c'est le mot propre jusqu'aux oreilles. Le voilà dans la mare: que ceux qui l'y ont fourré l'en tirent!

Après cette inconséquence, il a voulu paraître plus malin que le seigneur Didelet. A peine né par intérim à la vie administrative, il s'est cru assez fort pour prendre des mouches avec du vinaigre. "Les particuliers remplaceront par des DONS SPONTANÉS l'argent que l'on vient de mettre à la caisse de réserve". Car tel est son bon plaisir! Sur quoi le l'air condescendant d'un potentat dans la déchéance il ose vous offrir... 400 malheureux francs pour fêter la République Démocratique!

Le Maire de St-Pierre qui n'entend pas fêter la République Française avec... des mots... crasseux répond avec dignité à l'individu qui vient de prouver en se fichant ainsi du monde sa volonté de ne rien faire.

Longue rageur, répond en accusant carrément de supercherie et de faux en écriture ce Maire représentant de la population, qu'il méprise contrairement à toute vraie et sincère démocratie.

Il veut s'en débarrasser à tout prix parce que les conseillers municipaux ont mieux aimé se priver d'une aubade traditionnelle que de se mettre aux genoux d'un pretentieux faiseur.

Le Maire de St-Pierre, qui sait comment ont été chauffées les "visites spontanées", de la Société Musicale, veut bien démontrer sa parfaite correction et l'absurdité des accusations, notamment en ce qui concerne le prétendu faux et la prétendue supercherie. Il s'élève avec modération contre l'attitude de ce représentant du pays, qui de l'air d'un homme qui a pris son café un peu fort, vient reprendre avec tant d'insolence la clef du Sanatorium, qui ne pouvait avoir été donnée sans son ordre ou sans sa permission.

Mais notre chef de clan, jaloux de faire disparaître sous un BAQUET, le plat dans lequel il a mis les PIEDS, se hâte de pondre sans réflexion une monstrueuse suspension de trois mois, (Le Maximum) pour punir ce crime nouveau de lèse majesté.

Les motifs? Ils relèvent du plus sorride et plus mesquin parti-pris, et il n'y

a que ceux qui ont vu LA COULEUR de M. Longue au moment où oublié de sa dignité, il se précipitait dans le Sanatorium, qui puissent apprendre sans surprise sa dernière et monumentale gaffe.

Saint-Pierre le 4 Juillet 1911

Le Maire de la Ville de Saint-Pierre à Monsieur l'Administrateur des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Monsieur l'administrateur,

Par arrêté en date du 30 Juin dernier, l'Administration locale a bien voulu mettre à la disposition de la Municipalité une subvention de 400 francs pour l'organisation de la Fête Nationale du 14 Juillet.

J'ai le regret de vous faire connaître que le Conseil Municipal, dans une réunion officieuse tenue à cet effet, a déclaré que pour lui permettre d'organiser cette fête, aussi simple qu'elle pourra être, une somme d'au moins mille francs lui est indispensable.

Je vous prie donc de vouloir bien me faire savoir s'il ne vous est pas possible d'augmenter ladite subvention d'une somme suffisante pour la raison exposée ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma respectueuse considération.

L. Lefèvre

St-Pierre le 5 juillet 1911

L'Administrateur p. i. des îles Saint-Pierre et Miquelon à M. le Maire de Saint-Pierre.

Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de vous informer que par décision en date du 30 juin dernier, une somme de 400 francs a été allouée à votre commune, à titre de participation du budget local aux dépenses de la Municipalité pour la célébration de la fête nationale.

Je donne des instructions pour que cette somme soit immédiatement mandatée au nom de M. le Receveur Municipal.

Recevez, M. le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : Longue

Saint-Pierre le 6 Juillet 1911.

L'Administrateur des établissements de Saint-Pierre et Miquelon à Monsieur le Maire de Saint-Pierre.

Monsieur le Maire

En réponse à votre lettre du 4 Juillet courant me demandant s'il est possible d'augmenter la subvention de 400

francs allouée à la Municipalité par l'administration pour la célébration de la fête nationale, j'ai le regret de vous faire savoir qu'il est impossible, en raison de la situation budgétaire de la Colonie, d'accorder à la Municipalité de St-Pierre l'augmentation de la subvention sollicitée.

D'autre part je crois devoir vous rappeler que la subvention en question a été diminuée en 1909 par suite de l'obligation où s'est trouvée l'administration de faire face aux frais d'achat des livres de prix pour les écoles communales, le Conseil Municipal n'ayant pas cru devoir voter le crédit nécessaire à cette dépense. Je vous adresse ci-joint copie de la délibération du conseil d'administration à ce sujet en vous assurant, que de ce chef l'opinion de l'administration n'a pas changé.

J'ose espérer au surplus que les sentiments incontestés de dévouement du gouvernement de la République des habitants de St-Pierre en général et de la municipalité en particulier, susciteront de la part de l'initiative privée les sacrifices pécuniaires nécessaires à compléter les subventions officielles et permettront la célébration convenable et digne de la fête de la démocratie Républicaine.

Recevez Monsieur le Maire l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé: Longue

Saint-Pierre le 10 Juillet 1911

Le Maire de la Ville de Saint-Pierre à Monsieur l'Administrateur des îles

Saint-Pierre & Miquelon.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 6 courant par laquelle vous faites connaître qu'en raison de sa situation budgétaire le service local ne peut augmenter sa subvention en faveur de la Municipalité pour la célébration de la fête nationale du 14 Juillet.

Permettez-moi de vous dire que je suis très surpris de votre réponse surtout après avoir eus les yeux l'arrêté de M. l'Administrateur en date du 30 Juin dernier par lequel une somme de 60.631 francs 62 centimes, représentant l'excédent des Recettes sur les Dépenses de l'exercice 1910 est versée à la Caisse de Réserve.

La population trouvera aisément qu'une administration qui n'a pas plus pour se défendre que de donner comme prétexte que son budget ne lui permet pas l'augmentation de la subvention sollicitée est, une administration qui ne veut pas fêter le 14 Juillet.

La Municipalité n'a pas de Caisse de Réserve, elle vient de terminer de payer ses dettes en laissant de côté bien des travaux, et elle se voit aujourd'hui dans l'obligation de remettre en état les rues et les conduites d'eau qui menacent ruines. Pour ces travaux des économies et des sacrifices s'imposent de fait et de droit. Elle ne doit pas compter sur le concours de l'administration comme se plaisait à le dire si souvent Monsieur l'Administrateur Didelot.

Je pense quant à moi qu'il m'est absolument impossible, avec la somme mise à notre disposition de préparer une fête quelle qu'elle soit. Les Conseillers Municipaux consultés ont également émis cet avis à l'unanimité et nous verrons pour la première fois à Saint-Pierre la population privée de divertissements auxquels elle tient beaucoup.

Avec tous mes regrets, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur l'assurance de ma respectueuse considération.

L. Lefèvre.

Saint-Pierre le 15 Juillet 1911

L'Administrateur p. i. des Etablissements de St-Pierre et Miquelon, à Monsieur le Maire de Saint-Pierre.

Monsieur le Maire,

La musique municipale a été mise en demeure par vous, d'avoir à s'abstenir de la

démarche de courtoisie que cette Société faisait auprès des autorités et notamment de l'administrateur de la Colonie, le matin du 14 Juillet. Malgré les instances pressantes des membres de cette société vous avez persisté dans votre attitude, leur déclarant ainsi qu'ils me l'ont appris, que vous vous opposez à toute aubade donnée au chef de la Colonie tant que la musique de St-Pierre s'appellerait musique municipale vous êtes même allé jusqu'à émettre l'étrange prétention de me voir prendre d'urgence un arrêté modifiant le titre officiel de la dite société et supprimant l'adjectif: municipale.

Cet ensemble de faits constitue de votre part, à mon sens, une grave incorrection à l'égard du chef de la colonie et je vous invite à m'adresser d'urgence vos explications à ce sujet.

Je dois ajouter que les membres de la société musicale ne voulant point participer à cette incorrection, ont unanimement refusé en présence de vos injonctions de prendre une part quelconque à la fête nationale et que tous ces jeunes gens sont venus en corps me saluer le 14 au matin et exprimer leurs regrets de n'avoir pu m'offrir l'aubade accoutumée.

Dans ces conditions, vous auriez en mauvaise grâce de vous étonner qu'après une telle attitude de votre part je ne vous invite pas à sortir d'un établissement du Service local où vous étiez venu vous installer sans autorisation et après en avoir obtenu la clé par surprise, du fonctionnaire chargé du service des travaux qui ignorait les incidents que je viens de relater.

Au surplus, l'affiche programme qui a été soumise à mon approbation par votre secrétaire M. Déminiac, portait "les aubades aux autorités"; et cette mention a été raturée ensuite après que l'on eut obtenu mon visa qui permettait de faire tirer cette affiche à l'imprimerie de l'Administration et à ses frais; cette affiche portait la mention du spectacle cinématographique et rien n'y mentionnait que ce spectacle fut offert par le Service Local je n'avais pas insisté sur ce point pour éviter tous froissements possibles et j'avais dans ces circonstances cherché à tout concilier pour permettre la célébration de la fête Nationale qui, sans mon intervention n'aurait pas eu lieu et aurait par votre regrettable attitude privé les habitants de Saint-Pierre des quelques distractions qu'il est possible de leur offrir à cette occasion.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé: E. Longue.

Saint-Pierre le 17 Juillet 1911

Le Maire de la ville de St-Pierre à Monsieur l'Administrateur des îles St-Pierre et Miquelon

Saint-Pierre

Monsieur l'Administrateur,

Avant d'entrer dans la voie des explications auxquelles vous m'invitez par votre lettre du 15 courant, permettez-moi de vous dire que votre invitation semble vouloir revêtir le caractère d'un ordre brutal dont je tiens à vous faire la remarque.

Si, dans les autres colonies, la nature même des indigènes exige que ceux-ci soient menés à la baguette, la population St-Pierraise, composée exclusivement de race Européenne, ne le permettra jamais.

Or, si je veux bien me rendre à cette invitation, c'est uniquement parce que je tiens à établir les faits relatifs aux incidents qui se sont produits et relever des inexactitudes introduites dans votre lettre précédente.

Tout d'abord, la Commission Municipale du 14 juillet avait arrêté les dispositions relatives à la célébration de la fête. Pour la célébrer, elle s'est assurée du concours de la Société Musicale Municipale qui se mettait donc à notre entière disposition, pour l'exécution du programme arrêté pour la journée.

Par conséquent, de quel droit une so-

cieté quelconque voudrait-elle, le jour même où c'est la Municipalité qui organise sa fête publique et nationale, introduire dans le programme et de sa propre initiative— un numéro supplémentaire non prescrit.

Nou seulement une société n'a pas le droit de se faire entendre en public sans mon autorisation mais encore, dans la circonstance, j'émet la prétention que la Société Musicale Municipale devenant notre pour la journée du 14 Juillet, se trouvait par ce fait dans l'obligation d'observer rigoureusement le programme de la fête, lequel ne comportait pas d'aubade.

Par conséquent, la Société Musicale Municipale en insistant pour qu'il en soit autrement, et en agissant comme elle l'a fait, a dépassé la limite de ses droits et devoirs.

Vous avez marqué de votre approbation, le refus fait par cette société de prêter son concours à la fête en l'invitant à se rendre en corps à l'Hôtel du Gouvernement pour lui offrir un vin.

En ce qui concerne l'affiche, permettez-moi de vous dire que vous faites une grave erreur en prétendant que les aubades figuraient à l'épreuve. C'est à dire que je vous ai envoyé l'affiche de l'an dernier, laquelle comportait en effet les aubades, mais effacées au moyen d'un trait de crayon rouge. Je puis vous envoyer des témoins à l'appui de ce que j'avance.

Au sortir de votre bureau, mon secrétaire s'est transporté à l'imprimerie du Gouvernement. Il vous sera facile de vous en rendre compte.

Je vous fais remarquer à ce sujet, qu'il n'entre pas dans mes habitudes de tromper personne, j'ai toujours eu pour principe d'user de franchise et de courtoisie à l'égard de tous ceux avec qui j'ai eu affaire.

S'il manquait au programme la mention que le spectacle cinématographique était offert par le service local, c'est à vous, à vous en faire le reproche. Le libellé ayant trait à cette partie de la fête a été porté sur l'affiche même par votre secrétaire et en votre présence et rien ne s'opposait à ce qu'il en fut ainsi puisque, comme je vous l'ai dit plus haut, l'épreuve fut portée directement de votre bureau à l'imprimerie.

Quant à la clé du sanatorium, il résulte des renseignements pris au Secrétariat de la Mairie, qu'il était d'usage que le local en question a toujours été prêté à la Municipalité de la même façon, c'est à dire sans formalité, par le chef du service des travaux.

J'ignorais absolument comment cette clé se trouvait entre les mains de l'employé municipal. L'Administration n'agit-elle pas dans les mêmes formes vis à vis de la Municipalité lorsque cette dernière met à Salle des Fêtes à sa disposition?

Cependant jamais le Maire ne s'en est froissé.

Une preuve que la clé n'a pas été donnée par surprise c'est que le 13 au soir nous la remettons au service des travaux pour permettre la rentrée des outils servant au travail de la route et elle nous était redonnée à nouveau au moment de la fête.

Si j'ai obtempéré à votre invitation de sortir de ce local c'est uniquement afin d'éviter le scandale que vous veniez provoquer en pleine fête, car dans la circonstance le seul personnage en faute était le chef du service des travaux. J'ai trouvé peu correct pour un Chef de Colonie de venir lui-même assisté de son secrétaire et d'un employé de commerce remplir un rôle de policier, nous faisant sortir d'un local qu'il nous avait été permis d'occuper par un de ses chefs de service.

Quant à dire que la célébration de la fête n'aurait pas eu lieu sans votre intervention permettez-moi de vous dire que vous n'avez été pour rien dans son organisation; vous avez refusé d'augmenter la subvention

tion reconnue insuffisante donnant comme motif que les finances locales ne le permettaient pas alors qu'au même moment l'administration remettait 60.000 francs à la Caisse de Réserve.

Il me reste donc maintenant et sans arrière pensée à vous dire que mon attitude que vous me reprochez, provient uniquement d'un premier froissement fait par vous au représentant de la population lors de votre arrivée dans la Colonie, en allant faire votre visite officielle à divers fonctionnaires, au Président de la Chambre de Commerce et en laissant de côté l'élue de la population.

L. Lefèvre.

St-Pierre le 19 juillet 1911

L'Administrateur p. i. des établissements de St-Pierre et Miquelon à M. le Maire de St-Pierre.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par arrêté de ce jour je vous ai suspendu, pour trois mois, de vos fonctions de Maire de la Commune de Saint-Pierre. Je vous adresse ci-joint une ampliation de cet arrêté où vous trouverez exposés les motifs qui m'ont amené, à la réception de votre lettre No 262, du 17 juillet, à prendre cette décision.

Je vous prie de vouloir bien, en conséquence, effectuer en l'absence de M. le premier adjoint, la remise des services de l'administration municipale à M. le 2me adjoint de la ville de St-Pierre.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : Longue

REFERENDUM

Sur ces documents, nous prions la population de dire par oui ou par non si M. le Maire de Saint-Pierre a encouru justement sa suspension, ou si elle est le fait du parti-pris d'un petit rageur, d'ores et déjà disqualifié.

Une visite au phare de Galantry

Tout a été dit au sujet du sifflet de brume et il ne nous reste plus qu'à attendre avec patience que le Gouvernement veuille bien faire droit à nos revendications. Sera-ce pour cette année? sera-ce pour l'année prochaine? Impossible de rien savoir:

En attendant nous sommes allés l'autre Dimanche faire une promenade au phare de Galantry. Nous en sommes revenus édifiés!

Les établissements du phare de Galantry sont dans le même état que ceux du Sifflet Heureusement que l'appareil proprement dit fonctionne bien et qu'il est tonu d'une façon irréprochable.

A part cela, tout à Galantry est dans un état déplorable.

Nous sommes entrés dans la tour, nous sommes allés jusqu'au haut, tout dénote délabrement le plus complet, les planchers pourris, les murs sales, on trouve les traces de l'eau qui a sauté au travers du toit lors des dernières pluies. Un balcon entoure la lanterne; ne vous y aventurez pas. La balustrade en fer, rongée par la rouille ne tient pas et vous piqueriez une tête sur les cailloux.

La tour est carrée sur trois côtés, demi ronde du côté nord. A l'Est et au Nord le bois est à peu près en bon état. Les côtés Ouest et Sud sont dans un état lamentable. Non seulement les clabards sont enlevés ou ne tiennent plus que par la force de l'ha-

encore le doublage en plusieurs
rois laisse voir de gros trous. Inutile
de dire que pas un atome de peinture ne
recouvre aucune partie de l'édifice.

C'est l'abandon le plus complet, c'est
une ruine, cela ressemble à beaucoup des
maisons abandonnées que nous voyons à
St-Pierre. C'est navrant, c'est pis; c'est hon-
teux.

Descendons un peu, allons visiter les
magasins, les logements des gardiens. Hélas
ces édifices n'ont rien à envier à la tour,
ils tombent presque en ruine.

Le magasin qui reçoit les provisions, les si-
gnaux, les pavillons, est une véritable grange

Les maisons des gardiens, quoique pa-
raissant un peu moins délaissées, sont mal-
gré tout en bien mauvais état. Les toits font
l'eau, les clabards disjoints et vœufs de
peintures laissent passer l'air, le froid, et
Dieu sait s'il fait froid là haut, l'hiver.

Si nous nous sommes étendus à dessin
sur les détails que nous venons de donner
c'est que nous ne voulions pas être ac-
cuse de parler en l'air.

L'établissement est tel que nous l'avons
décrit.

On sait l'utilité incontestable du phare
de Galantry. Son feu de premier ordre
dirige la nuit les nombreux navires qui
sillonnent nos parages.

De leur côté les vigilants gardiens dont
la mission consiste à assurer du bon
fonctionnement de l'appareil ont droit à
tous les égards; leur tâche est ardue, sou-
vent pénible.

Que l'Administration veuille bien écouter
les doléances que nous lui adressons
ici sur l'état du phare de Galantry, et qu'il
ne soit pas dit que, pour quelques centaines
de francs de bois, de clous et de pein-
ture, un établissement d'une utilité incon-
testable reste ainsi dans le délabrement le
plus complet.

Nous avons honte de penser que les
étrangers visitant St-Pierre, puissent em-
porter d'une visite au phare de Galan-
try l'impression pénible que nous avons
éprouvée nous même en revenant en ville.

LA SITUATION S'AGGRAVE UN EXODETERRIBLE EN PERSPECTIVE

Pendant que l'administration locale s'a-
muse, tel qu'un chat avec une souris, à
embêter les habitants, la population toute
entière se lamente en vue de cette terri-
ble perspective de misère et d'exode.

En effet notre pêche côtière est très mau-
vaise, autant dire nulle. Les pauvres pê-
cheurs presque tous pères de famille se lamen-
tent et se disent avec raison: qu'allons nous
devenir si nos fournisseurs nous refusent le
pain, et cela ne peut tarder à venir?

A Miquelon, à l'île aux chiens, à l'anse à
Philibert, et à l'anse aux allumettes la
moyenne de la pêche n'excède pas vingt
quintaux au vert. Voilà le bilan pour nour-
rir une famille; sans compter le chauffage
et les habits strictement nécessaires pour
ne pas mourir de froid. Du travail pour
ce hiver, il n'y en aura pas; les produits
se vendant au vert sont expédiés au vert.
Donc pas de manipulation de mortes pour
les dures journées. Hélas! nous partirons
nous disant un vieux pêcheur, nous partirons
vers l'exil le cœur noyé dans le chagrin.

Quelles précautions compte prendre no-
tre administration dans cette pénible ci-
constance? Va-t-elle s'occuper du sort de
cette population éprouvée et si digne
d'intérêt? Restera-t-elle insensible atten-
dant l'exode qui va bientôt recommencer?
Se contentera-t-elle d'enregistrer sur le Jour-
nal officiel les départs de ces pauvres mal-
heureux?

Monsieur Longue, la politique ne nourrit
pas les prolétaires; aussi nous vous prions

de laisser de côté toutes les mesquineries
et de vous occuper de la chose que nous
vous signalons. C'est de votre devoir. Le
patriotisme l'exige; à l'œuvre donc sans
tarder.

Laissez de côté les conversations que
vous avez eu avec votre ami le fameux Di-
delot. Vous devez reconnaître le mal qu'il a
fait dans le pays. Les 60.000 francs que
vous avez dans la caisse de réserve peu-
vent faire une œuvre patriotique en enray-
ant l'exode. Donnez du travail à tous ces
malheureux de la mer: le pays vous en se-
ra reconnaissant et la France aussi.

Ceux qu'on néglige L'héroïsme d'une femme

Quelques uns de nos frères, ont,
après le *Figaro*, rapporté cet émouvant
récit envoyé à ce journal par le percepteur
de Belle-Ile en mer.

Le 18 Avril dernier, le nommé Matelet
gardien du phare de Kerdonis, situé dans
cette île loin de toute habitation, tomba
subitement malade tandis qu'il nettoyait
la lanterne de son phare. Le soir, l'homme
agonisait. Il fallait pourtant allumer le
feu tournant du phare, sous peine de cau-
ser peut-être d'irréparables catastrophes.
La femme abandonna le mourant aux
soins de ses quatre plus jeunes enfants.
(Le ménage en a six dont les deux plus
âgés sont employés dans l'île), et elle
monta dans la tour. Quand elle descendit
son mari expira dans ses bras.

Il n'est pas toujours permis aux pau-
vre gens de se livrer librement à leur
douleur. Tandis que la malheureuse veu-
ve pleurait la perte de son époux, un de
ses petits leva le bras soudain dans la
direction du foyer lumineux;

— Maman, le phare ne tourne pas.
La lumière, en effet, restait fixe, Matelet
n'a pas eu le temps, le matin, tandis qu'il
en nettoyait le mécanisme, de remettre en
place les organes essentiels et le phare
brillait mais ne tournait plus.

C'était pis, peut-être pour la sécurité
des marins que s'il eut été complètement
éteint.

La femme consciente du danger que ce
feu fixe pouvait faire courir aux navires
monta une seconde fois dans la lanterne.
Une heure durant, elle s'épuisa en efforts
vains pour la faire tourner. Enfin, n'a-
yant pu y réussir, elle eut une résolution
qui témoigne de la puissance qu'a le sen-
timent du devoir sur l'âme des braves
gens. Elle fit monter les deux aînés de ses
enfants, dix et sept ans; et toute la nuit
les deux petits, attelés à la lanterne, la
firent tourner sans un instant de défaillance.

Voilà ce que le sentiment du devoir et
l'esprit de dévouement inspirèrent à une
malheureuse femme, dans un instant dou-
loureux où il eut été pourtant assez naturel
qu'elle ne pensât qu'à elle et aux siens.

Il semble qu'on ne saurait trop payer
tant de présence d'esprit, et d'énergie.
Hélas!... le percepteur de Belle-Ile ajoute
dans sa lettre à notre confrère, que la veu-
ve du gardien de phare et ses six enfants
sont sans ressources, et qu'il n'a même pu
en raison de formalités imposées par l'ad-
ministration, leur verser les 54fr.17 cent.
au 18 Avril jour de sa mort.

Heureusement, la bienfaisance privée
a déjà commencé de réparer les effets de
l'incurie et de l'ingratitude administratives.
La caisse des victimes du devoir a envoyé
immédiatement 300 francs à la veuve Matelet.
Et voilà, certes, une belle occasion pour
la commission Carnegie de se manifester
et de justifier son titre *Heroes' fund*, fon-
dation pour les héros.

Car c'est là vraiment l'héroïsme, et il
n'en est pas de plus beau que celui de
cette épouse, de cette mère qui dans sa
détresse, ne songea qu'au péril d'autrui,
et sacrifia sa propre douleur à l'accompli-
ssement du grand devoir d'humanité.

Jean Lecoq.

soit si difficile. Il existe déjà une régle-
mentation. Il faut l'examiner attentivement,
la modifier s'il y a lieu après avis de
personnes compétentes, puis s'assurer le
concours de l'Administration et les fonds
nécessaires à l'application des règlements.

Si l'Administration les refuse ou prétend
ne pouvoir les donner, faire marcher les
influences et les obtenir quand-même.

Il ne faut pas attendre au dernier mo-
ment pour trouver un bateau à vapeur, des
gardiens etc.

En un mot il faut que tout soit prêt à
l'avance et qu'au moment de l'apparition
du capelan on n'ait plus qu'à se mettre en
route.

C'est à notre avis de cette seule façon
qu'on pourra à l'avenir éviter le retour de
ce que nous n'hésitons pas à appeler une
calamité.

Qu'on y réfléchisse et qu'on s'en occupe
si du moins on veut encore faire quelque
chose pour St-Pierre.

Un vieux pêcheur

LA PECHE DU CAPELAN

Ainsi que nous l'avons dit dans notre nu-
méro du 8 Juillet la pêche du capelan a
été presque nulle.

Le préjudice causé est très grand pour
la Colonie.

Nous avons voulu savoir à quelles cau-
ses ou pourraient attribuer ce résultat et
nous avons fait une enquête sérieuse au-
près des capitaines, marins, des petits pê-
cheurs en un mot auprès de toutes les per-
sonnes susceptibles de nous donner des
renseignements sérieux.

D'abord le capelan, pour des raisons qu'il
est impossible de connaître, est arrivé très
tard sur nos côtes: puis, autant qu'on a pu
en juger, il était moins abondant que les
années précédentes, mais il ne fait de dou-
te pour personne que, si la pêche avait
été bien réglementée, si une police sé-
rieuse avait été exercée, les navires et goé-
lettes auraient pu se boëtter convenable-
ment et n'auraient pas perdu un temps
précieux.

Faut-il rappeler que le Capelan est un
poisson très farouche que le moindre bruit
fait disparaître comme par enchantement.
C'est précisément cette particularité qui a
fait autrefois élaborer par nos gouvernements
toute une réglementation qui, il faut bien
le reconnaître, reste lettre morte.

Or les pêcheurs étaient arrivés bien
avant le capelan sur nos côtes, beaucoup
n'y connaissent rien en fait de pêche de
ce poisson et il ne se trouvait personne
ayant l'autorité voulue pour mettre l'ordre.
Il en est résulté une confusion indescriptible
devant laquelle le capelan épouvanté
a fui nos rives inhospitalières.

A St-Pierre on se rendit vite compte de
ce qui se passait là-bas mais quel remède
y apporter.

La Chambre de Commerce s'est elle
émue.

L'Administration qui avait encore à sa
tête le néfaste Didelot s'est-elle occupée?
Hélas il faut bien le reconnaître on n'a rien
fait.

Une démarche, une seule a été faite au-
près de l'Administrateur. On l'a prié de
savoir si le croiseur d'Estrées ne pourra pas
se rendre à Miquelon pour faire la police.

Le commandant de ce navire a répondu
qu'il regretta beaucoup mais qu'il était
forcé précisément alors, de se rendre à St-
Jean, (T.N) pour prendre part aux réjouis-
ances organisées à l'occasion du couron-
nement de Georges V, roi d'Angleterre.

Quelle amère dérision! Nos officiers, nos
marins, obligés d'aller festoyer avec nos
amis les Terre-Neuviens pendant que nos
malheureux pêcheurs faute de protection,
se voient enlever le pain de la main.

Et maintenant c'est fini, les pêcheurs sont
repartis la plupart sans être boëttés et après
avoir perdu un temps précieux; La pêche
va se continuer bonne ou mauvaise et dans
quelques jours, ce dont nous venons de
parler subira l'influence du temp, son ou-
bliera, on n'y pensera plus.

Eh bien! nous nous révoltons contre
ce coupable oubli! Nous disons à ceux qui
sont les élus du pays à ceux qui nous gou-
vernement que ce n'est pas dans un an qu'il
faudra s'occuper de nouveau de la pêche
du capelan.

C'est au contraire tout de suite qu'il
faut se réunir, discuter et prendre des me-
sures efficaces.

Au surplus il ne semble pas que la chose

Petit dialogue instructif.

— Savez-vous quel est le pays qui détient
le record de la consommation de l'alcool?
— Ce doit être, sans doute, quelque pays
du Nord...

— Pas du tout. C'est la France?

— Allons donc!

— Rien de plus exact, « La France se place
à la tête des nations pour la consomma-
tion de l'alcool avec le chiffre énorme de
128.940.800 litres par an. »

— Effroyable!... Mais où diable puis-je
vous cette affligeante révélation?

— Dans le « cours normal d'antialcoolisme
que viennent de publier le docteur Rou-
binovitch, médecin de l'hospice de Bic-
tre, et M. Emile Bocquillon, directeur d'E-
cole communale à Paris.

— 128.940.800 litres par an!!!

— Parfaitement... Ce qui fait par person-
ne une moyenne d'environ quatre litres,
alors qu'en 1810 du temps de nos pères,
cette moyenne n'était que de 1 litre!... Il
est joli le progrès! Voilà où conduit un sys-
tème politique fondé sur « l'arrosage inten-
sif » des gisiers électoraux!

— Mais alors, à quoi a servi toute cette fa-
meuse propagande contre l'alcoolisme?

— Vous le voyez... Aussi M. M. Roubino-
vitch et Bocquillon se proposent-ils d'obte-
nir des résultats plus efficaces en s'adres-
sant non pas à l'adulte mais à l'enfant dont
ils cherchent à frapper l'imagination. Ils
veulent créer une sorte de « pédagogie a-
ntialcoolique » et ont accumulé dans leur li-
vre des enseignements saisissants. C'est
ainsi qu'ils nous apprennent que la France
« absorbe à elle seule plus d'absinthe que
toutes les autres nations réunies. Elle en
consomme 700.000 litres en 1874. Elle en
a bu 36 millions de litres en 1910. C'est une
progression terrible de un à cinquante».

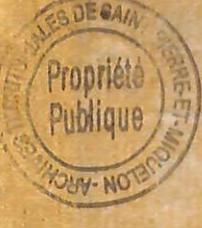
— Navrant!

— Etonnez-vous après cela que la crimi-
nalité augmente et qu'une dégénérescence
de la race se manifeste: en 1907, sur
175.234 conscrits, on en réformé 47.000
dont la plupart « avaient subi les effets di-
rects ou indirects de l'alcoolisme! »

NÉCROLOGIES

Le télégraphe nous apportait le mar-
di onze Juillet la nouvelle de la mort
de la Sœur Béatrix, supérieure des Sœurs
de St-Joseph de Cluny à St-Pierre.

Elle était âgée de 56 ans.





Detail douloureux, la sœur qui était en route de Halifax pour Sydney, afin de rejoindre le St-Pierre. Miquelon a rendu le dernier soupir dans le train, entre les bras de la vénérable sœur St-Rémy qui l'accompagnait.

Atteinte depuis bien des années d'une affection cardiaque ses forces avaient décliné petit à petit et lorsque, le mois dernier, elle partit pour Halifax, il lui fallut un grand courage pour surmonter sa faiblesse.

Venue à St-Pierre depuis très longtemps la sœur Béatrix était à la tête de l'Etablissement depuis près de 20 années.

C'était une femme d'élite, sa piété, sa charité, sa douceur lui conciliaient tous les coeurs.

Les pauvres seuls savent ce qu'elle a fait pour eux pendant son séjour à St-Pierre et ses compagnes la pleurent comme on pleure une mère.

Le 12 Juillet le vapeur St-Pierre Miquelon arrivait en rade rapportant les restes mortels de la sœur Béatrix. Tout St-Pierre était sur les quais et c'est au milieu d'une foule silencieuse et émue que le cercueil a été descendu sur le fourgon qui l'a conduit au pensionnat.

Une chapelle ardente y avait été préparée et pendant toute la journée du 13 les visites n'ont pas cessé.

Le 14 à 9 heures du matin ont eu lieu les obsèques. L'assistance était nombreuse et prouvait que la sœur Béatrix jouissait de l'estime et du respect de toute la population.

Nous présentons aux sœurs de la congrégation nos respectueuses sympathies à l'occasion de ce deuil cruel.

Dans la nuit de Dimanche à Lundi M. Lavissière commerçant, Conseiller Municipal, bien connu et estimé à St-Pierre, succombait presque subitement entouré de sa famille éploée.

M. Lavissière était âgé de 68 ans et jouissait d'une bonne santé, aussi c'est avec surprise que l'on a appris cette triste fin.

Les obsèques ont eu lieu mercredi 19 Juillet à 9 heures du matin. Une grande foule accompagnait à sa dernière demeure ce brave et honnête citoyen, dont l'existence toute de travail, peut-être donnée en exemple.

Au cimetière M. Laborde, deuxième adjoint, grand ami du défunt, a prononcé les paroles suivantes.

C'est avec un vrai serrement de cœur que je viens, au nom du Conseil Municipal de Saint-Pierre, rendre un dernier hommage à l'excellent homme dont la dépouille gît devant nous, dans cette tombe où il va disparaître à tout jamais.

M. Lavissière emporta la sympathie de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier. Très modeste à ses débuts, sans ambition, mais pourvu des qualités simples et fortes qui assurent le succès, sinon la fortune, le jeune homme se fit rapidement à Saint-Pierre un nom et une situation honorables. Ce fut sur-

tout un homme laborieux et la mort qui l'a enlevé d'une manière si brutale a seule pu interrompre son travail. Quand il se coucha pour ne plus se relever, il venait d'accomplir un effort surprenant pour un homme de son âge et que la nature conviait au repos. Il est mort à la peine: c'est une belle fin, messieurs, un bel exemple pour nous.

Conseiller Municipal, adjoint, Maire, M. Lavissière apporta dans le maniement des affaires des qualités qui lui concilièrent l'estime et la confiance de ses concitoyens. Esprit droit et sage, il était ami sincère, homme de bon conseil.

La douleur des siens nous fait entrevoir ce qu'il était dans cette nombreuse famille qui fit sa seule ambition; il y laisse un vide bien cruel. Nous lui présentons notre douloureuse sympathie.

En votre nom, Messieurs j'adresse à notre cher et regretté Collègue un dernier témoignage d'amitié; un dernier au revoir!

La Vigie envoie à toute la famille de M. Lavissière l'hommage de sa respectueuse sympathie, pour le malheur qui la frappe.

Arrivages des bacs du 1er au 21 juillet

		milliers	quatre
Juillet 1	St-Yves	75.000	p. livré
3	Jeune André	5.000	171
4	Diligente	56.000	964
	Pierre Bernardo	50.000	907
6	Anna Maria	45.000	820
	France	13.000	420
	Sacha, chalutier	75.000	1493
13	Elisabeth	31.000	685
15	Aventure	4.000	452
	Ondine	3.4000	483

A LA LONGUE

On nous pose toujours de drôles de questions: ainsi plusieurs de nos lecteurs voudraient que nous leur disions où sont passés les vieux fonds de bouteilles laissés sans avoir pu être sablés par le cabotin que nous avons perdu.

Si l'on n'en retrouve pas le contenu on pourrait à la trace deviner où il s'est répandu;

Si ça ne se retrouve pas de suite, ça se retrouvera plus tard, à la longue

La politique d'après les GOSSES

Laura, l'aura pas, l'au bado? - Si je l'aurai - Non! - Si! - Non! - Si, na! Pau regosse va!

Cela rappelle la scie d'il y a quelques années

En vouliez vous des AUBADES! Oh les sales bêtes! Ils ont du poil aux pattes!

Que c'est petit quand on représente une grande nation, de se perdre pour de telles miséries!

Passagers Arrivés

PAR ST-PIERRE-MIQUELON

le 20 Juin et les 4 et 11 Juillet 1911

Messieurs: Clauson James, Chambert Joseph, Tado Alphonsus, Audoux Victor, Audoux Auguste, Seguillan François, Ferver P, Gardner Abraham, Trasouquy Ed Querak Thomas, Légassee Jean, Cantaloup E. Lamusse G. Ozon L. Lefèvre E. Ruelland Jh.

Mesdemoiselles: Clauson, Chambert, Grézel E, Gardner, Leméac Joséphine

Mesdemoiselles: Littaye Paule, Allain-Guillaume, Gautier Lucie, Grézel E. Gardner A. Lebreton Hélène, Larroulet J. Chandoiseau Gabrielle Picolo J. Pitman Alice, Briand Mari.

Messieurs: P. Lambert Helvelli Charles, Madame: Ruelland Louise.

Messieurs: Semper Michel Marsoliau Duville, Leguluche, Clarke, Farvaque, Huby J, Girardin Jh, Loup F, Leméac J-B

Mesdemoiselles: Deville, Sœur St-Rémy, Briand Marie.

Mesdemoiselles: Martn Malthe, Oyarbide Anita, Parsons Gertrude.

Passagers Partis

PAR ST-PIERRE-MIQUELON

les 28 et 16 Juillet 1911

Messieurs: Dibarrat Henri François Silver Bédo A, Francis Dollo, Champy Albert Huby J, Girardin J.

Madame: Champy Marcelle.

Mesdemoiselles: Briand Baptiste, Audoux Adélaïde Champy Suzanne.

Messieurs: Leguillon Fis, Audoux Victor Audoux A. ugste, L'mbert P, Saillard E, Mo low John Helvelli Ch, Dunham Jh, Conol'y M.

Madame: Grézel et un enfant.

Messieurs: Ferver P, Osper, Lechaiperti G, L'cak Th, Leméac J-B, D'edemar Ernest Landrigan P, Nickerson H, Chmibert Jh Corne P, Lavissière Alex, Dugué Adrien

Mesdemoiselles: Girardin Vve E, Leméac J, Ruelland L et 2 enfants Chambert Vve Bernier J et 4 enfants.

Mesdemoiselles: Mosher A, Leméac J, Picolo Jeann.

Une bonne nouvelle

Monsieur Longue veut avoir sa fête, nous aurons donc paraît-il des régates sous peu. On dit que notre administrateur a trouvé l'argent nécessaire pour subventionner Grassement le comité de ces fêtes

Charlotte

AVIS

La Société «La Morue Franc isey» a l'honneur d'informez Messieurs les armateurs et le public en général qu'elle possède un appareil à gaz Clayton permettant de désinfecter de la façon la plus efficace les bateaux maisons magasins en un mot tous les locaux sans qu'il soit nécessaire d'enlever aucun meuble ni éteindre quelconque.

Les fumigations sont faites avec cet appareil font disparaître les punaises cancrelats rats et autres vermines; elles sont très utiles dans les magasins où la morue a été et enfin de «orge» car elles en sont déparasitent tous germes.

Le prix pour la désinfection de chaque goélette est fixé à 30 francs; quant au bateau métropolitain, aux maisons et magasins, des prix spéciaux seront établis.

Les désinfections, faites à St-Pierre jusqu'à ce jour, ont donné des résultats très satisfaisants.

Régie Française.

Les meilleures cigarettes de la Régie sont les

HONGROISES en tabac Maryland

ÉLEGANTES en tabac du Levant

à 60 centimes

Les plus économiques sont les

ÉLEGANTES en Saffirali ordinaire

à 30 centimes

En vente chez les Débitants.

AVIS

Monsieur Jules Girardin fait savoir aux habitants qu'il vient d'ouvrir à Savoyard le café restaurant St-Antoine Appartements réservés. Consommation de premier choix.

A VENDRE

Le Sloop AGLAÉE s'adresser à Amédée Tillard

LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre